



COMMUNE DE LA BRILLAZ

Conseil communal - Informations

Lentigny, le 10.06.2024

En janvier 2024, M. Grégoire Yerly a annoncé sa démission du conseil communal de La Brillaz avec effet au 31 mai 2024. Le Conseil communal le remercie vivement pour le travail de qualité réalisé et pour son grand engagement envers la commune de La Brillaz.

Suite à cette démission, qui est la première de la législature 2021-2026, le Conseil communal a proclamé élu M. Michel Rey, premier des viennent-ensuite de la liste 1 Stabilité et Développement. M. Rey a été assermenté par Mme la Préfète et est entré en fonction au 1^{er} juin 2024. Lors de la séance de constitution, il a repris les dicastères laissés vacants par M. Yerly à savoir les affaires sociales, la santé, la prévoyance sociale, les naturalisations, la culture, le conservatoire ainsi que la justice et la police.

Agé de 73 ans M. Rey a déjà œuvré en tant que Conseiller communal à La Brillaz de 2016 à 2021. Il était en charge des dicastères des bâtiments et des constructions.

Le Conseil communal félicite M. Michel Rey pour son retour au sein de son exécutif et il se réjouit de cette nouvelle collaboration.

Personne de contact :

Bernard Oberson
Syndic
b.oberson@labrillaz.ch
079 706 56 19